



## DÉCISION

de passation d'une convention pour l'organisation d'une journée des assistant.e.s maternel.le.s pour 20 communes de la Métropole Orléanaise

DC\_2024\_031.docx

Le Maire de la commune d'Ormes (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 (alinéa 4) et L.2122-23,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, accordant à Monsieur le Maire de la commune d'Ormes, Alain TOUCHARD, certaines attributions, et notamment de passer des contrats,

Vu la convention présentée par les 15 Relais Petite Enfance des communes suivantes : Chécy, Fleury-les-Aubrais, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

### D É C I D E

#### **ARTICLE 1 :**

D'approuver la convention présentée par les 15 Relais Petite Enfance des communes précitées.

#### **ARTICLE 2 :**

D'accepter les conditions principales de la convention qui sont les suivantes :

- Objet : Organisation d'une journée des assistant.e.s maternel.le.s de leur territoire,
- Date : le samedi 14 septembre 2024 de 8h30 à 12h30,
- Lieu : au théâtre Gérard Philippe d'Orléans,
- Coût : 49.52 € pour Ormes.

#### **ARTICLE 3 :**

De rendre compte de la présente décision au cours du prochain Conseil Municipal.

#### **ARTICLE 4 :**

D'inscrire la présente décision au registre des arrêtés et des décisions. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète d'Orléans.
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Orléans Métropole.

Chargés chacun, en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire,  
Alain TOUCHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Publication électronique le : **11 AVR. 2024**

Transmis au Représentant de l'État le : **11 AVR. 2024**